

Séance du 31 janvier 2012

COMPTE RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice
Monsieur Jean-Paul BILLAUD a été nommé secrétaire de séance
Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011 a été adopté.

1 – Contraction d'un emprunt de 304 000 € et de 152 000 €

La commune de Vendrennes n'a fait aucun emprunt en 2011. Celui prévu pour l'achat de la future mairie n'a pas été réalisé. Compte tenu du contexte plus difficile pour trouver les financements auprès des banques, il paraît judicieux de se couvrir dès à présent pour financer les investissements à venir.

Ainsi, pour les besoins de financement des deux années 2011 et 2012, la commune va contracter un emprunt de 304 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 5.27% sur 12 ans, et un emprunt de 152 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux de 5.05% sur 12 ans. Ces emprunts seront débloqués uniquement quand il y aura besoin après réalisation des travaux.

2 – Prorogation de la ligne de trésorerie d'un montant de 380 000 €

La ligne de trésorerie disponible auprès du Crédit Agricole va être renouvelée pour un an. Cette ligne permet à la collectivité de disposer de fonds afin de financer les travaux d'aménagement des lotissements. Le remboursement de la ligne s'effectue avec la vente des lots.

3 – Plan Local d'Urbanisme – Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD a été présenté et a donné lieu à un débat. Les observations suivantes ont été formulées :

- Les possibilités d'urbanisation paraissent un peu élevées, plutôt 280/300 habitations nouvelles que 280/370 prévues pour 15 ans, pour une augmentation de population de 700/750 au lieu de 700/925.
- Peut-on sous classer la zone AI pour y construire sans gênes pour le voisinage, type maraîcher ?
- Repréciser les contournements du bourg
- Que deviennent les parcelles actuellement constructibles dans les villages de La Galerie, de Bois Goyer, de la Verrie ?
- Un schéma d'orientation d'aménagements et de programmation est proposé d'un côté de voie Rte de l'Océan (côté droit en rentrant dans le bourg), faire un plan similaire tout en face.

4 – SyDEV – Maintenance éclairage 2012

Le contrat de maintenance pour l'éclairage public est renouvelé. Montant annuel : 4 472.75 €

5 – SyDEV – Maintenance des feux de signalisation 2012

Le contrat de maintenance pour les feux de signalisation est renouvelé. Montant annuel : 406.80 €

6 – SyDEV – Révision des statuts

Le SyDEV a décidé d'effectuer une révision de ses statuts afin de les adapter aux évolutions législatives survenues depuis une dizaine d'années afin de préciser les énoncés des compétences et d'en faciliter leur exercice.

7 – Travaux rue du Vivier – avenant n°1 au marché

Lors des travaux de réseaux rue du Vivier, il a été découvert que l'accotement était trop encombré pour pouvoir passer une canalisation de diamètre 600mm comme cela était prévu. Elle a donc été remplacée par deux canalisations de diamètre 400mm sur une longueur de 54ml. La plus-value pour ces travaux s'élève à 2 930 € HT

8 – Révision du loyer de l'atelier relais

Le loyer de l'atelier relais n°1 est révisé suivant l'indice de référence des loyers. A compter du 1^{er} mars, le loyer sera de 528.71 € HT

9 – Subvention à Familles Rurales

Une subvention de 1 156.69 € va être versée à Familles Rurales pour le temps de travail effectué par le salarié de Familles Rurales à la surveillance de la cantine au 2^{ème} semestre 2011

10 – Subvention à l'ADMR de l'Oie

La commune participe aux frais du secrétariat de l'ADMR de l'Oie suivant le nombre d'heures d'intervention des agents auprès de la population. Pour l'année 2012, la participation s'élève à 3 186 €

11 – Subventions – 1^{ère} partie

Les subventions suivantes sont attribuées : Secours populaire : 23€ - IREO Les Herbiers : 69 € - CFA la Louisière : 23 € - Jusqu'à la mort accompagner la vie : 23 € - AFORBAT : 92 € - ADAPEI : 23 € - CFA Métiers de Bouche St Michel Mt Mercure : 46 € - Chambre des Métiers : 23 € - CFA Nature la Roche sur Yon : 23 € - AMAD des 3 chemins : 23 € - IME les Herbiers : 23 € - Protection civile de Vendée : 23 € - Maison Familiale Mouilleron en Pareds : 23 €

12 – Remboursement par le Club des Jeunes

Des dégradations ont été commises au Foyer des Jeunes. Le coût des réparations et le temps passé par les services techniques s'élèvent à 108.82 €. Cette somme est remboursée à la commune par le Club des jeunes

13 – Extension du camping de la Motte – tarif assainissement

Le camping de la Motte s'agrandit de 11 emplacements. Chacun sera raccordé à l'assainissement collectif, au prix de 70 € / emplacement.

14 – Lotissement la Minée 2 – Dénomination des rues

La rue principale s'appellera "rue du Magnolia", l'impasse "impasse du Mimosa" et la rue qui desservira une extension future "rue des Charmes"

15 – Convention avec le Conseil Général pour l'abribus rue du Vendrenneau

Suite au remplacement de l'abribus situé rue du Vendrenneau, face à la mairie, une convention va être signée avec le Conseil Général afin de déterminer les obligations de chaque partie en matière d'entretien de ce matériel.

16 – Questions diverses

- *Centre de Santé*

Une commission communale est créée afin de suivre ce dossier. Elle est composée de Claude ROUSSEAU, Marie-France BUGEAUD, Jean-Michel RABREAU, Marie-France BOISSELEAU, Maryse TOURNIER, Béatrice SIAUDEAU, Pascal LOIZEAU et Damien CLAVIER